

ANIMATION DE BASSIN CPE, 2014-2015

BASSIN :
Eure et Loir (28).

Date : 20/01/15

Réunion n°: 2

Rédigé par : Bruno PERDOUX et
CAROLE DELAHAIE

Taux de présence : 38 %

Relevé de conclusions

Ordre du jour matin:	Les éléments à retenir :	Intervenants :
<p style="text-align: center;"><u>La Laïcité</u></p>	<p>Les éléments à retenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Préface de M SÜRIG DASEN de l'Eure et Loir.</i> <p>L'actualité exacerbe le principe de laïcité, et dans ce contexte particulier l'on va attendre beaucoup de l'Ecole. Face à cela l'Institution va devoir veiller à apporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Une vigilance sécuritaire : entrées/sorties/abords de l'établissement, intrusions... → Des réponses éducatives à chaque situation rencontrée. → Une remontée aux autorités compétentes des situations problématiques. → Une réflexion sur le sujet. <p>Les Conseillers Principaux d'Education seront en première ligne pour aborder toutes les questions relatives à la laïcité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Réflexion autour d'une pédagogie de la laïcité :</i> <p>La France depuis 1789 a vécu dans une logique de sécularisation de la société, Le tournant la plus marquant étant la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905.</p>	<p>Mme Florence CHAIX IA-IPR Histoire- Géographie</p> <p>M. Joël SÜRIG (DASEN 28)</p>

	<p>A la fin des Trente Glorieuses la montée du chômage et le mécanisme du regroupement familial vont faire de l'École le principal lieu d'intégration. Les attentes envers les établissements vont être importantes et le « port du voile » à l'École va cristalliser l'enjeu de la laïcité.</p> <p>Les établissements vont devoir continuer de proposer une neutralité indispensable à la construction personnelle des élèves, dans un contexte sociétal de communautarisation et de repli identitaire. Les points de crispation vont être le port du couvre-chef, la restauration et les sorties scolaires. Les établissements vont devoir à chaque fois faire preuve de discernement, tout en étant ferme dans l'application du principe de laïcité. La mise en place de l'enseignement moral et civique à la Rentrée 2015 revêt dans ce sens un enjeu décisif pour les acteurs éducatifs.</p>	
<p>Ordre du jour après-midi</p> <p><u>Evaluation positive /</u> <u>Climat de classe :</u></p>	<p>Les éléments à retenir :</p> <p>La refondation de l'école réfléchit sur le bien fondé de la note. Il faut en effet, privilégier l'évaluation positive qui favorise les progrès. L'évaluation doit être <i>positive, bienveillante</i> et de <i>consistance pédagogique</i>.</p> <p><u>Quels sont les enjeux ?</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Lutter contre les inégalités ➤ Donner du sens à l'évaluation et l'utiliser comme un levier de différenciation (qu'est-ce que les élèves n'ont pas su faire, que dois-je faire pour y remédier ?) ➤ Développer la motivation ➤ Développer l'estime de soi pour une meilleure connaissance de soi. 	<p>Intervenante</p> <p>Mme Florence CHAIX IA-IPR Histoire Géographie</p>

Quelles conséquences recherchées ?

- Amélioration du climat classe
- Meilleure intégration des élèves dans le processus d'apprentissage
- Modification du rapport au savoir de l'élève
- Amélioration de la motivation intrinsèque

Définition des buts d'accomplissement :

Quand un élève cherche à acquérir des connaissances, nous sommes dans un *but de maîtrise*, et lorsqu'un élève cherche à montrer ses performances nous sommes dans un *but de performance*.

Le but de maîtrise est perçu comme un moyen efficace, la réussite est le résultat des efforts fournis et du travail. Au contraire le but de performance représente le mythe de l'élève brillant qui réussit sans faire d'effort.

Mais comment, à travers ces 2 types de but, réagir face à la difficulté ? Et quelles sont les relations entre pairs ?

Face à la difficulté, l'élève qui est ancré dans un but de maîtrise va être dans la persistance et va considérer l'autre comme une éventuelle source d'information. Il sera donc dans une approche de collaboration.

A contrario, dans le but de performance, l'élève aura malheureusement tendance à abandonner et à considérer autrui comme une menace.

Les différentes fonctions de l'évaluation :

L'évaluation doit être :

1. Diagnostique
2. Formative
3. Certificative (examen)
4. Informatrice (état des lieux)

	<p><u><i>A quel moment peut-on mettre des notes ?</i></u></p> <p>La note est inappropriée, sur la période de diagnostique, c'est-à-dire avant le cycle d'apprentissage, ainsi que pendant le cycle d'apprentissage (évaluation formative) qui permet de suivre la progression.</p> <p>La note est légitime en fin de cycle afin de quantifier les acquis. Mais attention à la pérennité, chacun a le droit à une 2^{ème} chance. Elle est également légitime après le temps d'apprentissage, pour vérifier la stabilité des acquis.</p>	
--	---	--

Annexes : *(liste des pièces jointes)*

Contribution au site : Rubrique(s) concernée(s)

Perspective prochaine Réunion

21 MAI

Prévenir les risques de cyber-violence en nous dotant de ressources